



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025
Délibération n°2025-30**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le huit décembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. DE SMET Jean-Jacques, Maire.

Présents : M. ARES Pascal, M. CHRISTOPHE Jérémy, Mme DENONIN Marie-Pierre, M. DE SMET Jean-Jacques, M. DORSEMAINE Alain.

Absents : Mme BISTER Lidwine, Mme LATOUR Anita, M. LOUAULT Vincent, Mme MOULOINGUI BIGNEGNIE Persis, M. THIBAUT Charly

Mme DENONIN Marie-Pierre a été désignée secrétaire de séance.

CONVOCAION : suite quorum non atteint le 08/12/2028
Date convocation 08/12/2025
Affichée le 08/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 10
Présents 5
Votants 5

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'EGLISE

Le Maire informe que des travaux d'entretien de l'église de Cigogné, classée aux monuments historiques, sont à prévoir rapidement pour éviter qu'elle ne se détériore. Les architectes des bâtiments de France ont été consultés et il a été notamment préconisé les interventions suivantes :

- Vérification et repiquage ponctuel de la couverture,
- Remplacement des gouttières et descentes d'eau,
- Vérification et remplacement des grillages au niveau des cache-moineaux,
- Révision et réparation du faîtage,
- Pose de grillages de protection sur les ouvertures du beffroi,
- Remplacement à l'identique des tavaillons sur les abat-sons du beffroi,
- Vérification et remplacement éventuel des abat-sons du clocher.
-

Le montant estimé des travaux s'élève à 52 000 €TTC

La commune peut prétendre à des subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), et de l'Etat avec la dotation de soutien à l'investissement local.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les préconisations du service des Architectes des bâtiments de France,
Vu la campagne pour la DETR-DSIL 2026,

Considérant la volonté de la commune de préserver le patrimoine historique de la commune,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'entretien urgents de l'église de Cigogné.



Le Conseil municipal,

- **VALIDE** le projet de travaux d'entretien de l'église
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions au taux maximum auprès de la DRAC et de la préfecture pour le financement de travaux de confortement et de restauration de l'église de Cigné
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait en mairie de Cigné,
le 12 décembre 2025

Le Maire,
Jean Jacques DE SMET



Certifié exécutoire par :
Affichage en mairie le 12/12/2025
Transmission en préfecture le

